



CH LAVAUR

Le 16/04/14

Source APM

## REFORMES HOSPITALIERES ET INCIDENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les réformes dans les établissements de santé ont sous-estimé les incidences sur les conditions de travail des soignants, explique le Centre d'Etudes sur l'Emploi (CEE) dans une étude parue début avril, qui s'appuie sur une enquête qualitative basée sur des entretiens menés auprès de dirigeants hospitaliers.

**Le CEE, établissement public placé sous la double tutelle du ministère chargé du travail et de celui chargé de la recherche, inclut parmi les réformes de l'institution hospitalière: la tarification à l'activité (T2A), la création des pôles, ou encore la mise en place de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD).**

**Il estime que depuis la T2A, "le coût du travail, donc l'emploi, est devenu une variable essentielle d'ajustement".**

**Il relève aussi que la T2A associée à l'EPRD -ce qu'il appelle un "pilotage financier par les recettes"- "conduit à une nouvelle gestion de l'emploi qui vise à minimiser les moyens humains utilisés".**

En clair, "ce pilotage incite à pourvoir les postes par des contrats de court terme, voire à ne pas les pourvoir, les ajustements étant plus faciles à réaliser sur les emplois non permanents".

Dans ce contexte, "les rythmes de travail s'accélèrent, alors même qu'en raison des exigences du secteur, les soignants ont depuis longtemps l'impression d'exercer leur métier sous pression", poursuit le CEE.

**Et cette "course contre la montre" s'accompagne, selon l'étude, "d'une perte de repères sur les finalités et le sens du travail", alors même que dans les autres secteurs d'activité, l'intensification du travail "connaît une pause relative en France".**

Selon certains dirigeants interrogés pour l'étude, "la T2A aurait encore accentué la mobilité des personnels, notamment chez les médecins".

Le CEE cite comme conséquences qui poussent les médecins à changer d'établissement "les suppressions de postes, la fermeture d'un service non rentable ou les problèmes qui s'accumulent dans certains hôpitaux".

Mais les contraintes liées aux réformes touchent "plus particulièrement" les personnels soignants "en première ligne".

Un cadre supérieur de santé interrogé explique ainsi: "On va regarder dans tous les secteurs si tous les agents sont à leur place, s'ils sont occupés au maximum, si on ne peut pas leur en faire faire davantage".

Le CEE note ensuite que cette intensification et cet alourdissement des charges de travail entrent "par ailleurs en contradiction avec le vieillissement d'une fraction des effectifs".

Dans les établissements, "la recherche de flexibilité" aboutit à l'affectation des agents "en fonction de la demande de soins".

"Ces transferts sont mal vécus lorsqu'ils sont contraires aux aspirations professionnelles et personnelles", relève l'étude.

En plus, "les effectifs restants doivent effectuer un travail qui ne correspond qu'imparfaitement à leur métier, à leurs compétences ou à leurs souhaits".

**L'étude évoque aussi des équipes déstabilisées par les changements incessants, et le manque de temps pour les échanges, les transmissions, "ou la régulation des conflits à l'intérieur des équipes ou avec le public"**

"La soutenabilité des réformes vient ainsi buter sur la question du travail", résume le CEE, qui convient néanmoins que "face aux évolutions des contraintes, les personnels comme les directions hospitalières ne restent pas inactifs".

Ainsi "les directions tentent de faire évoluer les organisations, de trouver des marges de flexibilité ou d'améliorer l'attractivité de leur établissement pour leur personnel (crèches...)".

**Dans ce contexte, la qualité des conditions de travail et les politiques de prévention des risques psychosociaux "deviennent des enjeux forts des relations professionnelles".**

**Le CEE termine son analyse par ce conseil:**

**"Dans un secteur de main-d'œuvre, les réformes et les décisions de gestion des établissements gagneraient à intégrer, dès leur conception, la question des emplois, des conditions de travail et de la prévention de la santé des salariés".**